

DE000037.07-2023
République Française
Département de l'Isère

Membres	23
En exercice :	
Présents :	16
Absents :	7
Votants :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

Commune de Arandon-Passins

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le 2 août à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire**.
 Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juillet 2023

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Guillaume LIAUZUN, Muriel RADIX, Alexandre BOITTIAUX, Fabienne DUPUY, Sylvain JUPPET, Sylvie MONTERO, Michel HANNI, Jean Paul COTTIER, Chloé VIAL, Sylvain LONGUET

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Marilyn SERRANO (pouvoir à F. DUPUY), Dimitri CASTELANT (pouvoir à S ; MONTERO), Sophie DE ARAUJO (pouvoir à M. HANNI)

Absents : Mesdames, Messieurs : Cédric THIEVANAZ, Bruno GENEVAY, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO.

Mme Véronique GROS a été élue secrétaire de séance

OBJET : REHABILITATION DE LA MAIRIE – ATTRIBUTION MARCHES DE TRAVAUX

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une procédure adaptée a été lancée pour un Marché Public de Travaux relatif en la réhabilitation de la mairie, sise « 12 Place Léon Thomas 38510 Arandon-Passins ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2023, précisant le coût estimatif des travaux et autorisant Madame le Maire à lancer la procédure adaptée pour cette opération,

Madame le Maire précise qu'un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été envoyé le vendredi 12 mai 2023 avec parution au journal *l'Essor*, et publié sur le site www.marches-securises.fr. La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 9 juin 2023 à 12h.

Onze lots ont été définis pour cette consultation.

Madame le Maire, après classement et analyse des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation, propose d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

Lot n°01 : DEMOLITION – GROS OEUVRE

Entreprise NOMBRET – 01300 SAINT BENOIT Pour un montant HT de 199 131.38€

Lot n°02 : CHARPENTE – COUVERTURE – ZINGUERIE

Entreprise HUGONNARD – 38300 SAINT-SAVIN pour un montant HT de 64 001.00€

Lot N°03 – FACADES

Entreprise SMPF – 38210 VOUREY pour un montant HT de 54 937.12€

Lot N°04 – MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE

Métallerie ROLLAND – 38890 SAINT-CHEF pour un montant HT de 171 000.00€

Lot N°05 – CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX PLAFONDS

Entreprise BUGEY Peinture – 01150 LAGNIEU pour un montant HT de 80 000,00€
Lot N°06 – MENUISERIES INTERIEURES
Infuctueux

Lot N°07 – SOLS SOUPLES

Entreprise BABOLAT – 38510 CREYS MEPIEU pour un montant HT de 19 178.63€

Lot N°08 – CARRELAGE - FAIENCE

Entreprise A TOUT CARREAUX – 38110 SAINT JEAN DE SOUDAIN pour un montant HT de 15 515.21 €

Lot N°09 – PEINTURE

Entreprise SAP – 38260 LA COTE SAINT ANDRE pour un montant HT de 19 364.28€

Lot N°10 – PLOMBERIE – CHAUFFAGE – VENTILATION

Entreprise DECLICS - 38890 SAINT -CHEF pour un montant HT de 178 970.00€

Lot N°11 – ELECTRICITE CFO – CFA

Entreprise ELEC PARTNERS 38090 VAULX MILIEU pour un montant HT de 109 996 .85€

Envoyé en préfecture le 03/08/2023

Reçu en préfecture le 03/08/2023

Publié le

ID : 038-200063964-20230802-DE000037_07_23-DE

S²LOW

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

VALIDE les propositions d'attributions relatives au marché de travaux relatif en la réhabilitation de la mairie, sise « 12 Place Léon Thomas 38510 Arandon-Passins ».

AUTORISE Madame le Maire à relancer une procédure adaptée sans publicité par le biais d'une consultation directe, pour le lot infructueux (lot 6 Menuiseries intérieures) et à signer le marché correspondant et toutes les pièces s'y rapportant.

AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés correspondants et toutes les pièces s'y rapportant.

CHARGE Madame le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
SANDRIN Maria

